



**Municipalité de Moiry**  
**1148 Moiry**

Moiry, le 20 septembre 2023

**Préavis n° 20/2023 de la Municipalité au Conseil général du 09 octobre 2023**

**OBJET :** **Projet de parking et utilisation de la ZUP située sur la parcelle n°932**

### **AU CONSEIL GENERAL DE MOIRY**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Suite au retrait du préavis n° 17/2023 présenté lors de la séance du Conseil général du 19 juin 2023, le projet a été retravaillé pour tenir compte des remarques des membres du Conseil.

#### **Préambule**

Lors de l'établissement du PA com adopté en 2011, une ZUP (zone d'utilité publique) avait été envisagée le long de la route de La Praz, dans le but d'y créer un parking communal. La parcelle n°932, dévolue à cet effet, a été constituée en deux temps : par morcellement de la parcelle n°77 (pour 947 m<sup>2</sup>) suivi par un échange de terrains avec MM. E. et J-J. David (préavis 15 du 22.04.2013), puis par morcellement et achat de 161 m<sup>2</sup> de la parcelle n°939 (Guibert) selon acte notarié du 18 novembre 2014. La surface de la parcelle n°932 est ainsi de 1108 m<sup>2</sup> et CHF 50'555.00 y ont déjà été investis.

Lors de la révision du P com initiée en 2019, la DGTL (direction générale du territoire et du logement) a admis que cette ZUP soit maintenue sur la parcelle n°932, à la condition expresse qu'un projet soit mis au point avant l'adoption du PA com et réalisé dans les deux ans. Ceci a été fait et il s'agit maintenant de concrétiser ce projet.

#### **Projet**

Tenant compte de ce qui précède, le bureau Mosini et Caviezel a été mandaté pour mener les réflexions nécessaires à la conception d'un projet de parking en partenariat avec la commune de Moiry.

Le présent préavis porte sur la demande de crédit nécessaire à la réalisation de ces aménagements.

Afin de délester le centre du village lors de manifestations occasionnelles et de répondre à une demande de places de parc pour les habitants qui n'en disposent pas, la commune a décidé d'implanter sur la parcelle n°932 un parking public.

Préavis n°20/2023 – Projet de parking et utilisation de la ZUP située sur la parcelle n°932

---

Une discussion avec l'entreprise Eaton au sujet des bornes électriques nous a mené à la conclusion que l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques n'est pas rentable pour notre petite commune ; le projet de deux places de parc avec station de recharge est ainsi abandonné.

Nous avons échangé avec les agriculteurs du village au sujet d'une zone commerciale sur ce parking.

Suite à un débat intéressant, nous constatons que, pour l'instant, le fait d'avoir un espace destiné au commerce sur la parcelle n°932 ne répond pas à un projet local dans l'immédiat. De ce fait, nous utiliserons cet espace pour en faire 4 places de parc supplémentaires. La possibilité subsiste d'y développer ultérieurement un commerce répondant aux attentes locales.

- Le parking sera composé de 29 places de stationnement et d'une place dévolue aux personnes à mobilité réduite.
- Les places de parc seront revêtues de pavés ajourés en béton permettant la pousse de gazon et l'accès central sera une bande de roulement revêtue d'un enrobé bitumineux afin de garantir une certaine stabilité lors du déneigement.
- Deux luminaires avec panneaux solaires seront installés à l'entrée du parking.
- Une arborisation ponctuera ces aménagements ainsi qu'une clôture au bout de la parcelle afin de délimiter la limite du parking avec la parcelle voisine n°387 ainsi que des poubelles de tri.
- En même temps que la construction du parking, un cheminement piétonnier sera créé sur une servitude de passage établie sur la parcelle n°57 afin de pouvoir rejoindre facilement le centre du village sans passer le long de la route de La Praz ; celui-ci sera également éclairé par trois luminaires identiques à ceux du parking.

### **Planning**

Votation du crédit : octobre 2023

Mise à l'enquête publique : fin 2023

Début des travaux : printemps 2024

### **Coût des travaux**

	Coût TTC (CHF)	Remarques
Génie civil, stationnement	165 000	3 offres
Génie civil, petit tracé	15 000	grilles Rolog, gravillon
Électricité (éclairage)	3 000	
Arborisation	10 000	
Poubelles, portique, clôture	5 000	
Honoraires direction des travaux	18 000	
Prestations géomètre, notaire	6 000	
Divers imprévus	8 000	
Total	230 000	

---

Préavis n°20/2023 – Projet de parking et utilisation de la ZUP située sur la parcelle n°932

---

### CONCLUSIONS

Sur la base de l'exposé ci-dessus et des explications fournies, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n°20/2023 concernant l'utilisation de la parcelle n°932
- **Ouï** le rapport de la commission ad hoc et de la commission de gestion et des finances
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 230'000.00 pour la mise en valeur de la parcelle n°932, en ZUP, par la création d'un stationnement de délestage
- De financer cette charge par les fonds propres de la commune et/ou par un emprunt aux conditions du marché
- D'amortir dès la fin des travaux cet investissement par un prélèvement dans le fonds de réserve 9282.0 « Fonds de réserve général ».

**APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Siggén

---